



AILE PARLEMENTAIRE
DU BLOC QUÉBÉCOIS

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

CONSERVATEURS ET LIBÉRAUX RECONNAISSENT LA NATION QUÉBÉCOISE, MAIS PAS LA LANGUE FRANÇAISE

Ottawa, le jeudi 2 avril 2009 – Le député de Joliette et leader parlementaire du Bloc Québécois, **Pierre Paquette**, a déposé un projet de loi sur la reconnaissance de la langue française dans les entreprises québécoises sous juridiction fédérale le 10 février dernier. Mardi, à la Chambre des communes, monsieur **Paquette** faisait part de la deuxième lecture du projet de loi C-307.

« Cette fois-ci, le gouvernement doit reconnaître formellement la nation québécoise en appuyant ce projet de loi pour démontrer aux Québécoises et aux Québécois qu'il respecte la législation linguistique officielle du Québec. Le Bloc Québécois a pour objectif de modifier la Loi sur les langues officielles, car les lois fédérales actuelles contredisent la loi 101 en prônant le bilinguisme, niant ainsi l'existence du français comme langue officielle au Québec.

Le gouvernement fédéral devra s'engager à ne pas entraver les objectifs de la Charte de la langue française, eux qui clament haut et fort sur toutes les tribunes avoir reconnu la nation québécoise » a expliqué **Pierre Paquette** rappelant que le même projet de loi avait fait l'objet d'un vote en Chambre le 14 mai 2008, mais avait été rejeté par les conservateurs et les libéraux.

Pierre Paquette a tenu à souligner que les entreprises sous juridiction fédérale œuvrant sur le territoire québécois ne sont pas assujetties à la Charte de la langue française. Pour que la langue française soit reconnue concrètement, il suffit de modifier le code canadien du travail, ce qui assurerait aux salariés dans des entreprises du ressort fédéral de bénéficier des mêmes garanties et avantages que les autres québécois. De plus, ce projet de loi prévoit la modification de la Loi canadienne sur les sociétés par actions afin d'assurer la conformité des raisons sociales à la Charte de la langue française.

Les libéraux et les conservateurs devront voter en faveur de ce projet de loi afin de prouver que leur reconnaissance de la nation québécoise n'est pas que symbolique et qu'elle a une portée juridique. Il s'agit d'une simple formalité qui concrétise la motion adoptée à la Chambre des communes reconnaissant l'existence de la nation québécoise. Cependant, rappelons que Michael Ignatieff prétendait reconnaître la nation

québécoise en 2006 et qu'il a pourtant voté contre ce projet de loi en 2008, tout comme les conservateurs.

« Les conservateurs et les libéraux se disent sincères en évoquant que le Québec est une véritable nation, mais lorsqu'il s'agit de passer de la parole aux actes, ils se défilent, c'est aussi simple que cela!» a clairement conclu le député de Joliette, **Pierre Paquette**.

– 30 –

Renseignements :

Jade Poitras Bessette
Responsable des communications
Cellulaire : 450.271.8663
www.pierrepaquette.qc.ca